

COMMUNIQUE

Le 23 Septembre 2019 à Lorient

Les Infirmier(e)s de Bloc opératoire Diplômé(e)s d'Etat (IBODE) du GHBS (groupement hospitalier de Bretagne sud) soutenus par la CGT du GHBS Lorient, rejoignent le mouvement national pour la grève du 23 septembre 2019.

La mesure 8 du pacte de refondation des urgences présentée par la Ministre de la Santé, prévoit à partir de 2020, la création d'un domaine d'activité « urgences » pour les IDE avec entre autres la pratique de suture et le maintien de fracture par pose de plâtre avec un statut qui reconnaîtra la spécificité des responsabilités qui leur seront confiées.

C'est une atteinte à notre champ de compétences.

Nous demandons:

L'application pleine et entière de notre décret d'actes (Décret 2015-74 du 27 janvier 2015), relatif aux actes infirmiers relevant de la compé-

tence exclusive des infirmiers de blocs opératoires :

- ⇒ Installation définitive du patient en vue d'une intervention chirurgicale
- ⇒ Mise en place et fixation des drains sus aponévrotiques
- ⇒ Fermeture sous cutanée et cutanée
- ⇒ Aide à la mise en place et au maintien des instruments d'exposition
- ⇒ Aide à la réalisation d'une aspiration
- ⇒ Aide à la réalisation d'une hémostase
- ⇒ Aide aux sutures des organes et vaisseaux
- ⇒ Aide à la réduction d'une fracture et au maintien de la réduction
- ⇒ Aide à la pose d'un dispositif médical implantable
- ⇒ Injection d'un produit à visée thérapeutique dans un viscère, une cavité, une artère.

Nous réclamons

- ⇒ Prime spécifique suite à l'obtention de nos actes exclusifs (nous avons l'obligation d'une formation supplémentaire pour ces actes pour toutes les IBODE) exerçant dans les blocs opératoires.
- ⇒ Des grilles indiciaires décentes dans les établissements privés et publics
- ⇒ NBI (nouvelle bonification indiciaire) ou un régime indemnitaire spécifique de 30 points, les IBODE sont les seuls acteurs du bloc opératoire à ne pas la percevoir.
- ⇒ La reprise de la ré-ingénierie de notre formation entamée il y a 10 ans qui est en stand-by depuis 1 an.
- ⇒ Véritable plan de formation école d'IBODE ou VAE (validation des acquis de l'expérience) pour les IDE en fonction dans les établissements publics ou privés.
- ⇒ Reconnaissance de la pénibilité de notre profession et de la dégradation des conditions de travail dans les blocs opératoires.
- ⇒ Homogénéisation de la prise en charge de la formation d'IBODE aussi bien dans le privé que dans le public.
- ⇒ La suppression des 2 ans d'exercice pour accéder à la formation d'IBODE afin de pallier au manque d"IBODE dans les blocs opératoires.

